

# PROGRAMME DE FORMATION

## ISPS – ACVS niv1

### AGENT CHARGÉ DES VISITES DE SÛRETÉ SUR INSTALLATION PORTUAIRE

**SARL Cogan Consulting:**

Organisme de Formation professionnelle

**N° Activité** 31 59 073 95 59 Préfecture du NORD

Autorisation d'exercice du CNAPS: FOR-059-2022-01-05-20160585031

TVA-FR-11 503 290 934 CODE APE : 8559B

SIRET 503 290 934 000 28 DUNKERQUE RS

**Port 4112, contour du Loopersfort 59279 CRAYWICK – FRANCE**

**Telephone:** +33 (0)3 28 61 59 19

**Fax:** +33 (0)3 28 26 59 89

**Email:** cogan@coganconsulting.com

**Site Web:** www.coganconsulting.com

#### OBJECTIFS

Donner aux personnes devant effectuer des tâches spécifiques de visites de sûreté sur installation portuaire, l'ensemble des connaissances nécessaires requises par la réglementation en vigueur.

(OMI MSC 1341-2010 et Arrêté du 23 septembre 2009)

#### PUBLIC ET PRÉREQUIS

- Tout public titulaire des prérequis
- Savoir lire, écrire, comprendre parler le français et savoir compter

#### MOYENS PÉDAGOGIQUES TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- Diaporama, Paper-board, Echanges / Discussions
- Etude de cas (ESIP/PSIP fictifs)
- Formation délivrée en français ou anglais
- Objets prohibés factices
- Formateur spécialisé répondant à l'arrêté du 23 septembre 2009

#### SUIVI ET ÉVALUATION DES RÉSULTATS

- QCM d'évaluation des connaissances acquises
- Attestation de présence
- Attestation individuelle de formation relative à la visite de sûreté dans installations portuaires est fournie à l'issue conformément à l'arrêté du 23 septembre 2009

**DUREE** – 07 heures

**RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE** – Sandrine WLODARCZAK

**NOMBRE DE PARTICIPANTS** - 8 à 12 personnes

**DELAIS D'ACCES / DATE DE SESSIONS** – Calendrier

sur le site [www.coganconsulting.com](http://www.coganconsulting.com)

#### PROGRAMME

##### OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

**Module 1 :** *contexte général, connaissance de l'environnement maritime et cadre d'emploi de l'agent de sûreté, d'une durée de 7 heures :*

- Principes généraux de la sûreté et objectifs de la sûreté du transport maritime ;
- Connaissance des articles prohibés en matière de sûreté maritime ;
- Connaissance de l'environnement portuaire ;
- Connaissance générale des différents acteurs du transport maritime et de leur rôle ;
- Dispositions réglementaires applicables en matière de sûreté du transport maritime et portuaire ;
- Compréhension du rôle de l'installation portuaire et de la zone d'accès restreint ;
- Rôle des services de l'Etat et des différents acteurs en matière de sûreté du transport maritime et portuaire ;
- Conditions d'attribution, de suspension et de retrait du double agrément ;
- Conditions du contrôle de l'activité des agents de sûreté.